

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Laurence AKOSSI,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_196 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS _ SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI _ SERVICE TOURISME

En application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

VU la délibération CC _ 2023_035 en date du 7 mars 2023 décidant la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent spécialisé en sites touristiques ;

VU la délibération BC_2025_059 portant modification du tableau des emplois et des effectifs ;

VU la délibération CC_2026_043 en date du 03 mars 2026 présentant et validant le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT la démission de l'agent occupant les fonctions d'agent technique polyvalent – référent sur les sites touristiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le niveau des effectifs sur le service au vu de l'activité technique de maintenance préventive et curative sur les différents sites touristiques ;

Il est proposé de maintenir l'emploi d'agent technique polyvalent à temps complet avec un recrutement possible sur la filière technique en catégorie C ou B. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel. La rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire des cadres d'emplois validés et au regard de l'expérience professionnelle détenue par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDER

1. De supprimer et créer un emploi temps plein d'agent technique polyvalent et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs :

Budget	Structure	Emploi	Filière	Grade	CAT	ETP
Budget tourisme	Service tourisme	Agent technique polyvalent	Technique	Adjoint technique Ppal de 1ère classe	C	0 au 01/10/2026
Budget tourisme	Service tourisme	Agent technique polyvalent	Technique	Cadre d'emploi des adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens territoriaux	C à B	1 au 6/10/2026

2. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au recrutement ;
3. Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent seront inscrits au budget général aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Exercice : 69
 Présents : 53
 Pouvoir(s) : 13
 Pour : 66
 Contre : 00
 Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026
 Le Président

La secrétaire de séance



Signature numérique
 de Xavier HAMON
 Date : 2026.10.09
 15:06:26 +02'00'

Signature numérique
 de Evelyne
 GASPILLARD
 Date : 2026.10.09
 15:08:55 +02'00'